

Fiche D.8 "Infrastructures aéronautiques"

Structure		Adaptation	Justification
Stratégie de développement territorial		-	-
Instances		Canton: SCA, SCPF, SDANA, SDT, SFCEP, SEN, SETI, SFNP, SSCM	Suite à une réorganisation, les services correspondants au SFCEP sont le SDANA et le SFNP. Le SCA a été ajouté car certains périmètres définis ou à définir du PSIA concernent les zones agricoles.
Contexte		Raron	Ajout de Raron par le SSCM.
		Le programme gouvernemental cantonal du 24 novembre 2021 se décline sous la forme d'objectifs à atteindre ainsi que de mesures et de projets à mettre en place pour y parvenir. L'une d'entre elles vise à transformer l'aéroport de Sion en un outil stratégique pour l'économie et le tourisme du canton. Pour y parvenir, le canton élabore une stratégie aéronautique, laquelle prévoit le maintien et le développement intelligent de l'infrastructure aéronautique visant à garantir une mobilité par voie aérienne, tout en cherchant à réduire les nuisances sur l'environnement. Les infrastructures aéronautiques d'importance cantonale deviendraient également des plateformes d'innovation pour les nouvelles technologies aéroportuaires. Le développement desdites infrastructures permettrait non seulement de maintenir les compétences en matière de formation sur le territoire valaisan, mais également de retenir les compétences, dont les spécificités sont difficiles à trouver. La gouvernance et le financement des aéroports d'importance cantonale sera réglementée à travers une législation spécifique.	En 2021, un programme gouvernemental a été élaboré avec plusieurs objectifs à atteindre, notamment sur la transformation de l'aéroport de Sion. Le 9 février 2022, le Conseil d'Etat a décidé d'accepter d'intégrer la stratégie aéronautique cantonale dans la fiche D.8 du plan directeur cantonal. Suite à une discussion entre les différentes parties concernées, la mention de cette stratégie -en cours d'élaboration- se fait dans la partie "Contexte" (avec la définition des principaux objectifs, cf. ci-contre) ainsi que dans la marche à suivre cantonale (nouvelle lettre d).
		L'OFAC se coordonne avec les Forces aériennes (FA) si des activités militaires sont également présentes. En effet, les activités aéronautiques militaires sont traitées dans le Plan sectoriel militaire (PSM).	Précision concernant les activités militaires et lien avec le PSM.
		lutte contre le feu	Ajout du SSCM.
		En raison du redéploiement en cours des forces aériennes (aérodrome de dégagement), le canton a pour objectif le maintien d'une infrastructure capable d'accueillir de l'aviation commerciale et d'affaires, en cohabitation avec les Forces aériennes (FA).	Actualisation du paragraphe.
		L'intérêt qualifié du Valais pour les activités liées à l'hélicoptère a été évalué dans le cadre du récent réexamen en cours au niveau national des PAM (Touristischer Interessensnachweis von Heliskiing im Kanton Wallis). Cet intérêt est avéré notamment pour les stations de haut standing (Crans-Montana, Verbier, Zermatt), ainsi que pour assurer une source hivernale de revenus aux guides de montagne et entreprises.	Actualisation du paragraphe.
	Afin de pouvoir garantir une mobilité par voie aérienne en Valais, à la fois pour le tourisme, l'économie et la sécurité, tout en réduisant les nuisances limitant les impacts sur l'environnement à travers une pesée d'intérêts, le canton doit assurer, en collaboration avec les instances fédérales, le maintien, l'entretien, le fonctionnement et le développement intelligent de l'infrastructure aéronautique par la mise en œuvre de mesures appropriées (coordination spatiale, législative et financière).	Reformulation de la phrase en mettant en avant la pesée des intérêts qui doit être faite entre les enjeux d'une part économique, touristique et sécuritaire, et d'autre part environnementaux.	
Coordination	Principes	-	-
	Marche à suivre : canton	b) évalue les éventuelles conséquences des projets d'infrastructures aéronautiques sur le territoire cantonal ;	De telles installations ont forcément des conséquences.
		d) (nouveau) élabore et met à jour la stratégie aéronautique cantonale ;	Le 9 février 2022, le Conseil d'Etat a décidé d'accepter d'intégrer la stratégie aéronautique cantonale dans la fiche D.8 du plan directeur cantonal. Suite à une discussion entre les différentes parties concernées, la mention de cette stratégie -en cours d'élaboration- se fait dans la partie "Contexte" (avec la définition des principaux objectifs) ainsi que dans la marche à suivre cantonale (cf. formulation ci-contre). Comme spécifié dans le programme gouvernemental, pour parvenir à transformer l'aéroport de Sion en un outil stratégique pour l'économie et le tourisme du canton, ce dernier doit élaborer une stratégie aéronautique cantonale.
	f)e) met en œuvre des mesures de soutien directes et indirectes afin de favoriser le maintien d'une présence des forces aériennes sur l'aéroport de Sion conformément aux conventions en vigueur, tout en exigeant un niveau de nuisances limité ;	Il est précisé que les mesures mises en place en lien avec la présence des forces aériennes sur l'aéroport de Sion doivent être conformes aux conventions en vigueur.	

	Marche à suivre : communes		-
Documentation		Conseil d'Etat, Stratégie aéronautique cantonale (en cours)	Etude stratégique en cours d'élaboration. Actualisation des références.
Annexe (s)		Installation de navigation de Sion 1 / Vétroz Installation de navigation de Sion 2 / Sion Installation de surveillance de la Pointe de la Plaine Morte (radar météorologique) / Crans-Montana Installation de navigation de Montana / Crans-Montana Installation de radiocommunications aéronautiques de Gebidum / Visperterminen Installation de radiocommunications aéronautiques de Ravoire / Martigny-Combe	Mise à jour selon le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA).
Autres, généralités		-	Le mandat 46 de la Confédération (rapport ARE 2 avril 2019, ch. 4.65, p.49) a été réalisé dans le cadre de la révision globale. Le mandat 47 de la Confédération (rapport ARE 2 avril 2019, ch. 4.65, p.49) sera expliqué dans le rapport 9 OAT.